



Offre d'intérêt bonifié sur le Compte d'épargne Avantage fiscal CELI CIBC^{MD}

Modalités

Les **modalités** ci-dessous décrivent en détail comment obtenir de l'intérêt bonifié (l'« **Intérêt bonifié** ») sur les nouveaux soldes dans un Compte d'épargne Avantage fiscal CELI CIBC ou sur les dépôts dans un nouveau Compte d'épargne Avantage fiscal CELI CIBC.

Renseignements généraux

1. L'offre d'intérêt bonifié sur le Compte d'épargne Avantage fiscal (**CEAF**) CELI CIBC (l'« **Offre** ») commence le 6 janvier 2025 et se poursuit jusqu'au 31 mars 2025 (la « **Période de l'offre** »). L'Offre s'applique uniquement aux CEAF admissibles.
2. Pour accepter l'Offre, le titulaire du CEAF doit déposer de nouveaux fonds dans le compte durant la Période de l'offre et satisfaire aux critères d'admissibilité pour obtenir de l'Intérêt bonifié sur un CEAF admissible, comme il est décrit dans les présentes modalités.

CEAF admissible

3. Si un CEAF est ouvert pendant la Période de l'offre, il est admissible à de l'Intérêt bonifié sur le solde de clôture quotidien total à partir de la date à laquelle le CEAF est ouvert pour la durée de la Période de l'offre.
4. Si un CEAF a été ouvert **avant** la Période de l'offre, il est admissible à de l'Intérêt bonifié sur la portion du solde de clôture quotidien du compte qui excède le solde de clôture au 5 janvier 2025 (le « **Nouveau solde** »).

Intérêt bonifié et Intérêt ordinaire

5. L'Intérêt bonifié est calculé quotidiennement au taux d'intérêt bonifié courant :
 - a) sur le solde de clôture total quotidien d'un CEAF admissible ouvert **pendant** la Période de l'offre; ou
 - b) sur un nouveau solde quotidien d'un CEAF admissible ouvert **avant** la Période de l'offre.

L'Intérêt bonifié est versé mensuellement.

L'expression « intérêt promotionnel » peut servir à désigner l'Intérêt bonifié dans la tenue de compte (p. ex., sur CIBC en direct^{MD} ou aux guichets automatiques bancaires).

L'Intérêt ordinaire est calculé quotidiennement au taux courant sur le solde de clôture quotidien total et versé mensuellement.

Si le CEAF est fermé au cours du mois, l'Intérêt bonifié ne sera pas versé du tout pour ce mois.

Après la Période de l'offre, le CEAF continuera d'obtenir de l'Intérêt ordinaire au taux courant sur le solde de clôture quotidien total. Les taux d'Intérêt bonifié et d'Intérêt ordinaire peuvent changer en tout temps et sans préavis. Pour connaître les taux d'intérêt bonifié et ordinaire courants, visitez le site cibc.com/francais ou renseignez-vous à n'importe quel centre bancaire CIBC.

Les taux d'Intérêt bonifié et taux d'Intérêt ordinaire sont des taux annuels.

Restrictions et autres modalités

6. Il incombe exclusivement au titulaire du CELI de connaître ses droits de cotisation à un CELI et de ne pas verser de cotisations excédentaires. Autrement, des pénalités fiscales pourraient s'appliquer.

7. L'Intérêt bonifié ne sera pas payé sur les fonds qui sont transférés à partir d'un CEAF CELI CIBC ou d'un CPG enregistré CIBC existant à un CEAF CELI nouveau ou existant.
8. En acceptant cette Offre, vous consentez à recevoir des versions électroniques de tout document relatif à la présente Offre (les « Documents ») que nous sommes tenus par la loi de fournir par écrit, malgré tout autre consentement relatif aux documents électroniques que vous avez fourni. Vous recevrez ces Documents par voie électronique par l'intermédiaire de Services bancaires CIBC en direct^{MD}, qui est accessible au www.cibc.com/francais. Ce consentement prendra effet immédiatement. Pour accéder aux Documents, vous devrez être inscrit à Services bancaires CIBC en direct et ouvrir une session dans votre compte. Les Documents sont accessibles dans Mes documents dans Services bancaires CIBC en direct. Ils sont accessibles pendant au moins 90 jours. Vous pouvez annuler ce consentement en tout temps en appelant le Centre de contact au 1 877 491-3697 ou en passant à Services bancaires CIBC en direct. Vous pourriez tout de même recevoir par voie électronique les Documents que nous avons publiés après l'entrée en vigueur de votre annulation. Si vous avez accepté cette Offre dans un centre bancaire CIBC ou par l'intermédiaire de Services bancaires téléphoniques CIBC, nous confirmons que vous avez consenti verbalement à recevoir les documents par voie électronique par l'intermédiaire de Services bancaires CIBC en direct.
9. La présente Offre ne peut être jumelée à aucune autre. La Banque CIBC peut, à sa seule discrétion, modifier les présentes modalités ou retirer cette Offre en tout temps et sans préavis. La Banque CIBC se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'annuler, de limiter ou de révoquer la participation à l'Offre de tout client qui, de l'avis de la Banque CIBC, en abuse ou la trafique.